

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 7 juillet 2020, à 18h30
en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La directrice de l'urbanisme et du développement économique	Terry Pola
	La directrice des communications et de l'expérience citoyenne	Élisabeth Émond
Est absente :	Mme la Conseillère	Isabelle Hardy

2020-07-07 - 223

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-07-07 - 224

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2020-07-07 - 225

Changement du lieu des assemblées municipales

Attendu que par l'arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID- 19, le gouvernement permet désormais la tenue d'assemblées municipales avec la présence du public;

Attendu qu'afin de respecter le nombre maximal de 50 personnes et la distanciation sociale de 2 mètres entre les personnes édicté par le décret 689-2020, il y a lieu de modifier le lieu de la tenue des assemblées municipales, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2020;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que les assemblées municipales prévues les 14 juillet 2020, 11 août 2020, 8 septembre 2020, 13 octobre 2020, 10 novembre 2020 et 8 décembre 2020 aient lieu au Centre Jean-Guy-Cardinal situé au 156, 3^e Avenue, afin de respecter les mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs;

ADOPTÉ

2020-07-07

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-07-07 - 226

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe